



Published on *Le Système Herein* (<http://www.herein-system.eu>)

Accueil > Organisation - Belgique / Wallonie

Organisation - Belgique / Wallonie

Pays: Belgique / Wallonie

Expand all

1.1.A Responsabilité générale du patrimoine dans la structure administrative.

1.1.A Où se situe la responsabilité générale du patrimoine dans la structure administrative? Existe-t-elle à part entière ou dépend-elle d'autres secteurs?

**Nom du
ministère:**

Service public de Wallonie

**Responsabilité
principale:** Responsabilité principale

**Attribution
ministérielle:**

- Agriculture
- Patrimoine culturel
- Environnement
- Patrimoine
- Planification
- Recherche
- Tourisme

**Autre (veuillez
spécifier):**

Economie, Santé, Action sociale, Travaux Publics, etc

1.1.B Autorités et organisations compétentes ayant des responsabilités légales dans les politiques et la gestion du patrimoine.

Nom de l'organisation:

Département du Patrimoine

Adresse: Rue des Brigades d'Irlande, 1**Code postal:** 5100**Ville:** JAMBES**Site web:**<http://dgo4.spw.wallonie.be/dgatlp/dgatlp/Pages/Patrimoine/Pages/Accueil/default.asp>**Nombre** 300.00**approx.****d'employés:****N° de** 11**bureaux:****Type** Gouvernement**d'organisation:**

Approche

Approche intégrée

Main Oui**responsibility:****Gestion du** Protection**patrimoine:****Ownership** Non**and/or****management****(maintenance/visitor****access) of****heritage****properties:**

Patrimoine archéologique

Responsabilité Non**principale:****Propriétés** Non**et/ou gestion****(entretien/accès****au public) des****biens****patrimoniaux:**

Patrimoine architectural

Responsabilité Non**principale:****Ownership** Non**and/or**

Patrimoine paysager

Responsabilité principale:
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Nom de l'organisation:

Institut du Patrimoine wallon

Adresse: Rue du Lombard, 79

Code postal: 5000

Ville: Namur

Site web: www.institutdupatrimoine.be

N° de bureaux: 6

Type d'organisation: Agence ayant des responsabilités juridiques

Approche

Approche intégrée

Main responsibility: Non

Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Responsabilité principale:
Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux: Non

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale: Non

Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux: Non

Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux:

Patrimoine architectural

Nom de**l'organisation:**

Commission royale des monuments sites et fouilles

Adresse: Rue du Vertbois, 13C**Code postal:** 4000**Ville:** Liège**Site web:** www.crmsf.be**N° de** 6**bureaux:****Type** Commission**d'organisation:**

Approche

Approche intégrée

Main Oui**responsibility:****Gestion du** Protection**patrimoine:****Politiques et** Conseils aux autorités compétentes**orientations:****Ownership** Non**and/or****management****(maintenance/visitor****access) of****heritage****properties:****Apprentissage** Communication**et****communication**

:

Patrimoine archéologique

Responsabilité Non**principale:****Propriétés** Non**et/ou gestion****(entretien/accès****au public) des****biens****patrimoniaux:**

Patrimoine architectural

Responsabilité Non**principale:**

1.1 Commentaire

Commentary (click to collaps)

Approche intégrée

La politique du patrimoine en Wallonie s'appuie sur trois acteurs institutionnels : le Département du Patrimoine, l'Institut du Patrimoine et la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles.

Le Département du Patrimoine est l'administration fonctionnelle en charge de l'identification, de la protection, de la conservation et de la restauration du patrimoine immobilier. Celui-ci porte tant sur les monuments, les sites, l'archéologie.

L'Institut du Patrimoine est un organisme d'intérêt public dont les missions sont définies par décret. Elles se déclinent en 3 importants secteurs. 1) la gestion immobilière à travers l'aide aux propriétaires et la gestion des biens appartenant à la Wallonie qui lui sont confiés par le Gouvernement wallon. 2) la sensibilisation et la communication par le biais de publications et l'organisation d'évènements comme les journées du patrimoine. 3) l'éducation et la formation par l'organisation de classes du patrimoine et de manifestations réservées au public scolaire mais également par le biais d'un centre de formation aux métiers du patrimoine et l'organisation d'un master complémentaire en conservation et restauration du patrimoine culturel immobilier. La Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles est composée de spécialistes dans les divers domaines du patrimoine et elle est chargée de rendre avis au Ministre en charge du patrimoine soit sur des questions relatives à des biens clairement identifiés soit sur des questions générales. Elle dispose d'un droit d'initiative.

1.2.A Associations professionnelles ou des instituts de recherche professionnels (ne relevant pas de la section 1.1) dont les activités concernent le secteur du patrimoine culturel.

Nom de l'organisation:

conseil francophone et germanophone de l'ordre des architectes

Adresse: rue du Moulin à Papier, 55

Nom de l'organisation:

Confédération wallonne de la Construction

Adresse: Rue du Lombard, 34-42**Code postal:** 1000**Ville:** Bruxelles**Site web:**<http://www.confederationconstruction.be/wallonie/home.aspx>**Type** Bénévole**d'adhésion:****Nom de l'organisation:**

Icomos Wallonie-Bruxelles

Adresse: BP 132**Code postal:** 7190**Ville:** Ecaussines**Site web:** <http://www.belgium-icomos.org/wb/fr/>**Type** Bénévole**d'adhésion:****Type** ONG**d'organisation:****Type d'activité** Conservation architecturale**des membres:** Gestion du patrimoine**Nom de l'organisation:**

Institut royal du patrimoine artistique

Adresse: Parc du Cinquantenaire, 1**Code postal:** 1000**Ville:** Bruxelles**Site web:** www.kikirpa.be**E-mail:** info@kikirpa.be**Autre (veuillez spécifier):** organisme d'intérêt public fédéral

Nom de l'organisation:

Centre de Recherches en archéologie et patrimoine

Adresse: CP175/01, Avenue F.D. Roosevelt, 50

Code postal: 1050

Ville: Bruxelles

Site web: <http://crea.ulb.ac.be>

E-mail: crea@ulb.ac.be

Type d'activité des membres: Archéologie
Gestion du patrimoine
Institut de recherche
Formation

Autre (veuillez spécifier):

centre de recherche de l'Université Libre de Bruxelles

Nom de l'organisation:

Centre de recherche d'archéologie nationale

Adresse: boîte L8 11 01, avenue du Marathon, 3

Code postal: 1348

Ville: Louvain-la-Neuve

Site web: <http://www.uclouvain.be/cran.html>

Autre (veuillez spécifier):

centre de recherche de l'Université catholique de Louvain-la-Neuve

Type d'activité des membres: Archéologie
Formation

Nom de l'organisation:

Centre européen d'archéométrie

Site web: www.cearcho.ulg.ac.be

Type d'activité Archéologie

Nom de**l'organisation:**

Institut royal des Sciences naturelles

Adresse: Rue Vautier, 29

Code postal: 1000

Ville: Bruxelles

Site web: <http://www.sciencesnaturelles.be/>

E-mail: info@sciencesnaturelles.be

Autre (veuillez spécifier): organisme d'intérêt public fédéral

Type d'activité des membres: Archéologie

Nom de**l'organisation:**

Musées royaux d'Art et d'Histoire

Adresse: Parc du Cinquantenaire, 10

Code postal: 1000

Ville: Bruxelles

Site web: www.kmkg-mrah.be

Type d'activité des membres: Archéologie

Institut de recherche
Formation

Nom de**l'organisation:**

Centre scientifique et technique de la Construction

Adresse: Rue du Lombard, 42

Code postal: 1000

Ville: Bruxelles

Site web: www.cstc.be

E-mail: info|bbri.be

Autre (veuillez spécifier): Centre de recherches

Nom de**l'organisation:**

Centre d'Histoire des Sciences et des Techniques

Adresse: Place Delcourt, 17 -bat 1

Code postal: 4000

Ville: LIEGE

Site web: /www.chst.european-is.be

E-mail: chst@ulg.ac.be

Autre (veuillez spécifier): Centre de recherche de l'Université de Liège

Type d'activité Conservation architecturale

des membres: Conservation (objets/oeuvres d'art)

Gestion du patrimoine

Institut de recherche

Nom de**l'organisation:**

Fédération des Archéologues de Wallonie et de Bruxelles

Adresse: Parc du Cinquanteaire, 10

Code postal: 1000

Ville: Bruxelles

Site web: www.federationdesarcheologues.be

Type Bénévole

d'adhésion:

Type ONG

d'organisation:

Type d'activité Archéologie

des membres:

1.3.A Organismes de droit privé œuvrant dans le secteur du patrimoine culturel intervenant (ou qui ont une responsabilité) dans la prise de décision et l'élaboration des politiques.

Non

1.4.A Législations règlementant les activités menées par des organisme bénévoles/ ONG en matière de patrimoine.

Non

1.4.B Principaux organismes bénévoles/ ONG intervenant dans le domaine du patrimoine.

Nom de l'organisation:

Wallonia Nostra

Adresse: Place Léopold, 1

Code postal: 6700

Ville: ARLON

Type ONG

d'organisation:

Type d'activité Conservation architecturale

des membres: Gestion du patrimoine

sensibilisation

Nom de l'organisation:

Qualité Village Wallonie

Adresse: Chaussée d'Argenteau, 21

Code postal: 4601

Ville: Argenteau

Site web: www.qualitevillagewallonie.be

E-mail: qvw@belgacom.be

Type d'activité Conservation architecturale

des membres: Gestion du patrimoine

aide à la population pour la conservation et la restauration du patrimoine local

Nom de l'organisation:

Fondation rurale de Wallonie

Adresse: Avenue Reine Astrid, 14**Code postal:** 5000**Ville:** NAMUR**Site web:** www.frw.be**E-mail:** contact@frw.be**Type d'organisation:** ONG**Type d'activité des membres:** Conservation architecturale

Gestion du patrimoine

sensibilisation

Nom de l'organisation:

Fondation Prométhéa

Adresse: Place d'Armes, 1**Code postal:** 5000**Ville:** Namur**Site web:** www.promothea.be**Type d'activité des membres:** Conservation architecturale

promotion du mécénat culturel

Nom de l'organisation:

bouclier bleu belge

Adresse: Parc du Cinquanteaire**Code postal:** 1000**Ville:** Bruxelles**Site web:** www.blueshield.be**E-mail:** blueshield@kikirpa.be**Type d'organisation:** ONG**d'organisation:**

Nom de l'organisation:

Patrimoine industriel Wallonie-Bruxelles

Adresse: Rue du Cazier, 80**Code postal:** 6001**Ville:** Marcinelle**Site web:** www.patrimoineindustriel.be**E-mail:** info@patrimoineindustriel.be**Type** ONG**d'organisation:****Type d'activité** Archéologie**des membres:** Conservation architecturale

Gestion du patrimoine

Nom de l'organisation:

Recherches et prospections archéologiques

Adresse: Rue Alexis Jottard, 19**Code postal:** 5300**Ville:** Andenne**Site web:** www.rpaw.be**E-mail:** info@rpaw.be**Type** ONG**d'organisation:****Type d'activité** Archéologie**des membres:****Nom de l'organisation:**

Chercheurs de la Wallonie

Adresse: Rue de la Grotte; 128**Code postal:** 4400**Ville:** Flémalle**Site web:** www.chercheursdelawallonie.be

Nom de**l'organisation:**

Chercheurs de la Wallonie

Adresse: Rue de la Grotte; 128

Code postal: 4400

Ville: Flémalle

Site web: www.chercheursdelawallonie.be

E-mail: chercheursdelawallonie@ramioul.org

Type ONG

d'organisation:

Type d'activité Archéologie

des membres:**Nom de****l'organisation:**

Association des Amis de l'Unesco

Adresse: Rue Emile Steeno, 29/63

Code postal: 1160

Ville: Bruxelles

Site web: www.nouvellesdupatrimoine.be

E-mail: amis.unesco@skynet.be

Type ONG

d'organisation:

Type d'activité Archéologie

des membres: Conservation architecturale
Conservation (objets/oeuvres d'art)
Musées

1.4 Commentaire

Commentary (click to collaps)

Approche intégrée

Le monde associatif est un acteur important du patrimoine. Plus de 350 associations sont actives dans le domaine du patrimoine en Wallonie. Elles sont nombreuses à développer des actions de sensibilisation et de valorisation du patrimoine. Certaines s'attachent à la préservation d'un site ou d'un monument, d'autres développent leurs activités au niveau du territoire communal ou de plusieurs communes, d'autres enfin sont actives sur l'ensemble du territoire wallon.

1.5.A Réseaux formels de coopération en matière de patrimoine.

Non

1.6.A Organismes nationaux de formation

Nom de**l'organisation:**

Centre de formation aux métiers du patrimoine

Adresse: rue de la Paix Dieu, 1b

Code postal: 4540

Ville: Amay

Responsibility: Patrimoine archéologique

Patrimoine architectural

Source URL: http://www.herein-system.eu/fr/organisation-belgique-wallonie?field_country1_1_tid=609



european heritage network
réseau européen du patrimoine

Published on *Le Système Herein* (<http://www.herein-system.eu>)

Accueil > Connaissance et protection - Belgique / Wallonie

Connaissance et protection - Belgique / Wallonie

Pays: Belgique / Wallonie

Expand all

2.1 Principaux inventaires

Expand all

2.1.A Description de l'inventaire

Nom de l'inventaire:	Inventaire du Patrimoine monumental de la Belgique/ Wallonie
Surface (km2):	16 844
Année:	1 997
Nombre total d'éléments / objets inventoriés:	30 000
Est-ce que l'inventaire est ouvert ou fermé?:	Fermé

2.1.B Périmètre

[Expand all](#)

2.1.A Description de l'inventaire

Nom de l'inventaire: Inventaire du patrimoine architectural

Année: 2 011

Est-ce que l'inventaire est ouvert ou fermé?: Fermé

2.1.B Périmètre

Approach (click to collaps)

Patrimoine archéologique

Patrimoine architectural

Bâtiments encore largement en état et/ou habitables

Ensembles architecturaux encore largement en état et / ou habitables

Patrimoine paysager

2.1.C Statut juridique

Cet inventaire est-il exigé par la loi?: Oui

Expand all

2.1.A Description de l'inventaire

Nom de l'inventaire: Inventaire du patrimoine immobilier culturel

Est-ce que l'inventaire est ouvert ou fermé?: Ouvert

2.1.B Périmètre

Approach (click to collaps)

Patrimoine archéologique

Patrimoine architectural

Bâtiments encore largement en état et/ou habitables

Ensembles architecturaux encore largement en état et / ou habitables

Patrimoine paysager

2.1.C Statut juridique

Cet inventaire est-il exigé par la loi?: Oui

2.1.E Contenu

[Expand all](#)

2.1.A Description de l'inventaire

Nom de l'inventaire: Inventaire des sites archéologiques de Wallonie

Année: 2 013

**Nombre total
d'éléments / objets
inventoriés:** 20 548

**Est-ce que l'inventaire
est ouvert ou fermé?:** Ouvert

2.1.B Périmètre

Approach (click to collaps)

Patrimoine archéologique

Sites/monuments ne relevant généralement pas de la définition du 'Patrimoine architectural'

Patrimoine architectural

Patrimoine paysager

2.1.C Statut juridique

**Cet inventaire est-il
exigé par la loi?:** Oui

2.1 Commentaire

Commentary (click to collaps)

Approche intégrée

La politique d'inventaire a débuté au milieu des années 1960 soit avant la fédéralisation. Toutefois, nonobstant les réformes institutionnelles, le travail a été poursuivi. La première prospection concernant le patrimoine bâti a été terminée en 1997 et fait l'objet d'une collection de 23 volumes en 37 tomes : le Patrimoine monumental de la Belgique/Wallonie. Les premiers volumes ne recensent pas ou peu les constructions du 19ème siècle, l'architecture contemporaine ou encore le patrimoine industriel. Une actualisation a donc été mise en oeuvre dès la fin de cette première étape avec des critères élargis dont l'intérêt urbanistique. Chaque commune wallonne fait l'objet d'une étude et est publiée dans la collection "Patrimoine architectural et territoires de Wallonie". 18 volumes ont été publiés et environ 20% du territoire a été couvert. En 2011, la mission d'inventaire est confiée au Département du Patrimoine qui recentre les critères sur l'intérêt patrimonial (à titre individuel ou d'ensemble) des éléments répertoriés. Ce nouvel inventaire intitulé "Inventaire du patrimoine immobilier culturel" est mis en ligne au fur et à mesure de son évolution. Parallèlement à cet inventaire général, des inventaires thématiques sont réalisés, sur commande, par des spécialistes (exemples : patrimoine industriel, glaciers à glace naturelles, orgues, jardins historiques, etc).

2.2.A Réglementation juridique pour la création et/ou la maintenance des lieux de stockage de la documentation relative au patrimoine.

Yes

Approach (click to collaps)

Patrimoine archéologique

protection

environnement
conservation
Sécurité
catalogage

2.2.B Conservation groupée des découvertes archéologiques et de la documentation.

No

2.2.C Installations non réglementaires de stockage des découvertes archéologiques.

No

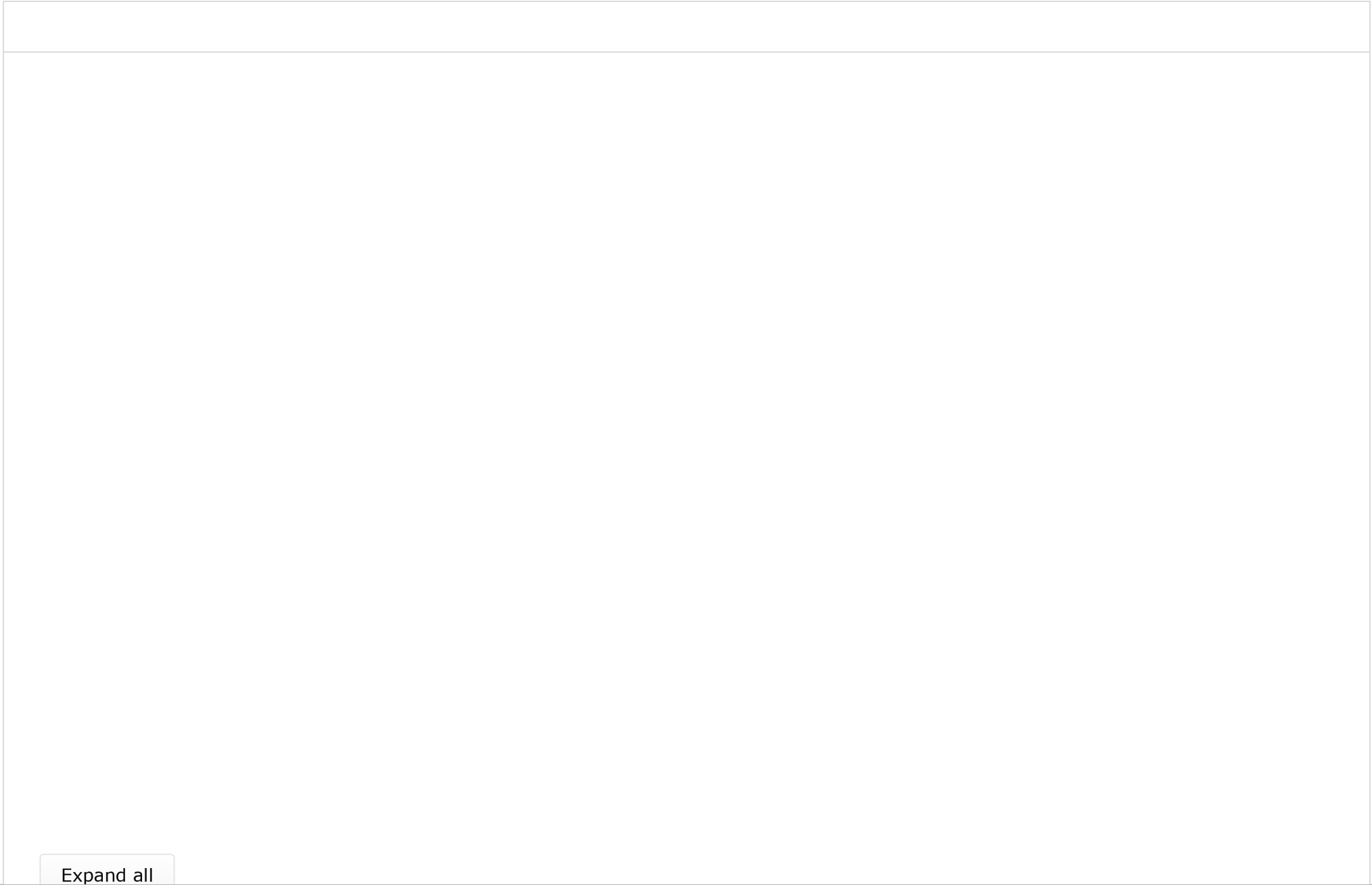
2.2.D Organisations chargées de stocker la documentation et/ou les découvertes archéologiques.

Département du Patrimoine

2.2.E Centres de recherche et/ou de documentation dédiés au patrimoine ne faisant pas partie des systèmes gouvernementaux ou universitaires.

No

2.3 Systèmes de protection



Expand all

2.3 Commentaire

Commentary (click to collaps)

Approche intégrée

Les définitions des notions de monument, site, ensemble architectural, site archéologiques correspondent aux définitions figurant dans les Conventions de Grenade et de La Valette.

Le classement d'un bien se concrétise par un arrêté du ministre wallon ayant le patrimoine en charge. La mesure est à durée indéterminée et n'est revue que dans des cas exceptionnels (incendie, disparition, accident, etc).

La législation wallonne donne la possibilité de protéger de manière provisoire un bien confronté à une menace réelle ou potentielle : la liste de sauvegarde. Le ministre en charge du patrimoine peut prendre un arrêté d'inscription sur la liste de sauvegarde dont les effets s'éteignent automatiquement pendant un an. Pendant ce temps, tous les effets du classement s'appliquent (à l'exception des subventions). Ce délai doit être mis à profit pour étudier le bien et établir la nécessité ou non de le classer.

En outre, le Gouvernement wallon adopte, tous les trois ans, un arrêté définissant la liste du patrimoine exceptionnel de Wallonie. Cette liste recense les biens et éléments classés les plus remarquables. Elle est établie après consultation de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles.

2.4.A Système juridique contraignant une personne qui fait une découverte fortuite à la signaler aux autorités compétentes.

Yes

Competent authorities:

Other

Département du Patrimoine

2.5.A Responsabilité juridique spécifique concernant le trafic illicite du patrimoine.

No

2.5.B Loi spécifique pour le trafic illicite du patrimoine.

No

2.5.C Unité de police spécialisée contre le commerce illicite des antiquités.

Yes

2.5.D Actions de l'Etat pour identifier les éléments suspectés de provenir de fouilles illicites ou de détournements de fouilles officielles effectuées dans d'autres pays signataires de la convention de La Valette.

2.5.D Actions de l'Etat pour identifier les éléments suspectés de provenir de fouilles illicites ou de détournements de fouilles officielles effectuées dans d'autres pays signataires de la convention de La Valette.

2.5.E Organismes intervenant dans les activités suivantes pour identifier les fouilles archéologiques illicites (y compris l'usage illégal de détecteurs de métaux et autres équipements de chasse au trésor).

2.5.E Organismes intervenant dans les activités suivantes pour identifier les fouilles archéologiques illicites (y compris l'usage illégal de détecteurs de métaux et autres équipements de chasse au trésor).

2.5.E Activities (click to collaps)

Inspection des sites

Site inspection:

Parties involved:

Gouvernement

Frequency:

Mensuel

Enquête

Gouvernement Mensuel

2.5.F Obligation de l'Etat, pour les musées et institutions apparentées, de respecter des politiques d'acquisition pour veiller à ne pas acheter des éléments du patrimoine archéologique suspectés de provenir de découvertes fortuites, de fouilles illicites ou de détournements de fouilles autorisées.

Yes

2.5 Commentaire

Commentaire

Approche intégrée

La Belgique a ratifié la Convention de l'Unesco concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites de biens culturels le 31 mars 2009. Sa mise en oeuvre est particulièrement complexe puisqu'elle relève tant des autorités fédérales (police, douane), que des Communautés (patrimoine culturel mobilier), que des Régions (archéologie). Un groupe de travail réunissant tous les acteurs concernés a été constitué et une loi est en préparation à ce sujet.

En ce qui concerne l'action de la police, les moyens dont elle dispose ne lui permettent pas de développer une approche pro-active et elle doit se limiter à réagir sur base de dénonciations.

Source URL: http://www.herein-system.eu/fr/connaissance-et-protection-belgique-wallonie?field_country1_1_tid=609



Published on *Le Système Herein* (<http://www.herein-system.eu>)

Accueil > Conservation et gestion - Belgique / Wallonie

Conservation et gestion - Belgique / Wallonie

Pays: Belgique / Wallonie

Expand all

3.1.A Stratégies de protection, de conservation et d'amélioration des sites du patrimoine prévues dans les politiques générales d'aménagement du territoire.

Yes

Approach (click to collaps)

Approche intégrée

communes

Région

3.1.B Réglementations spécifiques pour concilier et articuler les besoins respectifs du patrimoine et de l'aménagement.

Yes

Approach (click to collaps)

Approche intégrée

Région

3.1.C Sites patrimoniaux connus ignorés par les processus d'aménagement du territoire.

No

En Wallonie, le Département du Patrimoine fait partie d'une administration plus large incluant l'Aménagement du Territoire, le Logement et l'Energie. La législation sur le patrimoine constitue le Livre III du Code de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Urbanisme (CWATUPE) et certaines dispositions en matière

d'Aménagement du Territoire font explicitement référence ou mention au patrimoine.

3.1.D Comment les catégories répertoriées précédemment sont intégrées à la politique d'aménagement du territoire. Réglementations pour les différentes activités. Personne fournissant des avis en matière de réglementation.

Classement Monument

Démolition	Permit	Heritage professional Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles
Nouvelles constructions	Permit	Heritage professional Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles
Modifications de volume	Permit	Heritage professional Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles
Modifications de l'aspect	Permit	Heritage professional Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles
Modifications du niveau du sol	Permit	Heritage professional Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles

Classement Site

Démolition	Permit	Heritage professional Commission royale des
------------	--------	--

Classement site archéologique

Démolition	Permit	Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles
Nouvelles constructions	Permit	Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles
Modifications de volume	Permit	Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles
Modifications de l'aspect	Permit	Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles
Modifications du niveau du sol	Permit	Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles

Classement Ensemble architectural

Démolition	Permit	Heritage professional Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles
Nouvelles constructions	Permit	Heritage professional Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles

3.1.E Information sur le nombre des sites (tous les types de patrimoine) détruits ou gravement endommagés (sans l'autorisation des autorités) en raison de projets d'aménagement.

3.1.E Information sur le nombre des sites (tous les types de patrimoine) détruits ou gravement endommagés (sans l'autorisation des autorités) en raison de projets d'aménagement.

No

Veillez indiquer approximativement le nombre de sites détruits ou gravement endommagés

3.1.F Informations disponibles quant au nombre de sites détruits ou gravement endommagés du fait des activités mentionnées ci-dessous, non liées au système d'aménagement du territoire (agriculture, érosion naturelle, etc.), mais qui peuvent avoir un impact sur les sites patrimoniaux.

3.1.F Informations disponibles quant au nombre de sites détruits ou gravement endommagés du fait des activités mentionnées ci-dessous, non liées au système d'aménagement du territoire (agriculture, érosion naturelle, etc.), mais qui peuvent avoir un impact sur les sites patrimoniaux.

No

Veillez indiquer le nombre approximatif des sites affectés par an et précisez si d'autres activités affectent le patrimoine dans votre cas

3.1 Commentaire

Commentary (click to collaps)

Approche intégrée

Tout projet de démolition, de construction, de modification du volume, de l'aspect ou du relief est soumise à permis. Lorsque ces actes et travaux concernent des biens classés, les avis des experts du Département du Patrimoine et des spécialistes de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles sont requis.

3.2.A Pour chaque catégorie/niveau de patrimoine figurant à la section 2.3, indiquer quelle partie (Etat, propriétaire ou autre) effectue les interventions de conservation et si ce processus est soumis à des permis (ou des avis contraignants) ou à des avis non contraignants. Enfin, qui supervise cette activité ?

Catégorie/niveau Classement Monument

Conservation (click to collaps)

Entretien régulier

Who does conservation?	Regulation	Who oversees this conservation work?
Owner	N.A.	N.A.

Les pouvoirs publics peuvent-ils effectuer les travaux de conservation de cette catégorie si les propriétaires échouent à le faire ?:

No

Qui paie?:

Owner

Restauration

Who does conservation?	Regulation	Who oversees this conservation work?
Owner	Permit	Heritage professional

Catégorie/niveau Classement Site

Conservation (click to collaps)

Entretien régulier

Who does conservation?	Regulation	Who oversees this conservation work?
Owner	Permit	Heritage professional

Les pouvoirs publics peuvent-ils effectuer les travaux de conservation de cette catégorie si les propriétaires échouent à le faire ?:

No

Qui paie?:

Owner

Restauration

Catégorie/niveau Classement Ensemble architectural

Conservation (click to collaps)

Entretien régulier

Who does conservation?	Regulation	Who oversees this conservation work?
Owner	N.A.	N.A.

Les pouvoirs publics peuvent-ils effectuer les travaux de conservation de cette catégorie si les propriétaires

No

Catégorie/niveau Classement site archéologique

Conservation (click to collaps)

Entretien régulier

Who does conservation?	Regulation	Who oversees this conservation work?
Owner	N.A.	N.A.

Les pouvoirs publics peuvent-ils effectuer les travaux de conservation de cette catégorie si les propriétaires échouent à le faire ?:

No

Qui paie?:

Owner

Restauration

Who does conservation?	Regulation	Who oversees this conservation work?
Owner	Permit	Heritage professional

Les pouvoirs publics peuvent-ils effectuer les travaux de conservation de cette catégorie si les propriétaires échouent à le faire ?:

No

Qui paie?:

Owner

3.2.B Can owners or the regulatory body contract the conservation to other organisations?

3.2.B Owners or the regulatory body contracting the conservation to other organisations:

No

La sélection des maîtres d'oeuvre est-elle soumise à des réglementations générales?:

Yes

Existe-t-il une procédure de sélection officielle pour les maîtres d'oeuvre ?:

No

Les maîtres d'oeuvre sont-ils soumis à une autorisation ou à un agrément spécifique pour être retenus ?:

No

3.2.E Are there other procedures for controlling the quality of work for the various stages of the conservation of heritage, and

Procedures:

Conditions jointes aux permis d'aménagement

Organisation responsible for supervising:

Département du Patrimoine

3.2.G Do permits or licences for archaeological work include specific conditions that include requirements to carry out non- des

3.2.G Les permis ou licences de travail archéologique prévoient-ils des conditions spécifiques obligeant à employer des méthodes d'investigation non destructrices (celles mentionnées ci-dessous, par exemple) dans le cadre du projet ?:

Yes

Preventative archaeology

32G Archéologie préventive:

Preventative archaeology:

Enquête géophysique

Photogrammétrie et autres techniques d'étude métrique détaillée

Photographie aérienne

Prospection pédestre

3.2.I When there is a loss of heritage as the direct result of human intervention, does the law require the costs of mitigation

3.2.I Law requiring the costs of mitigation to be borne by those who benefit from the change when there is a loss of heritage.:
No

3.2.J Are there procedures in place for the conservation and maintenance of the archaeological heritage in situ?

Please specify when these procedures are applicable:

3.3.C Who is responsible for the maintenance of the heritage (both the categories/levels previously listed in Theme 2.3 and unprotected heritage) and is this enforceable?

Heritage categories:

3.3.D If maintenance is the responsibility of owners, but they fail to do it, are there measures in place for public authorities to intervene, ultimately involving compulsory purchase or expropriation?

Please estimate this budget::

3.5.A Is responsibility for post-disaster⁵⁵ action to sustain/maintain heritage (both the categories listed in theme 2.3 and unprotected heritage) allocated to anyone?

If yes, who is responsible and is this enforceable?:

Source URL: http://www.herein-system.eu/fr/conservation-et-gestion-belgique-walonie?field_country1_1_tid=609



european heritage network
réseau européen du patrimoine

Published on *Le Système Herein* (<http://www.herein-system.eu>)

Accueil > Politique financière - Belgique / Wallonie

Politique financière - Belgique / Wallonie

Pays: Belgique / Wallonie

Expand all

4.1.A Nature des financements publics et ou avantages fiscaux disponibles pour les catégories de patrimoine protégé, listés dans la section 2.3.

Catégories de patrimoine protégés: Classement Monument

Restauration

Optionnel

Partiel

Existe-t-il des avantages fiscaux ? TVA, succession ou autre ?: Yes

Détails:

S'il respecte certaines conditions (accessibilité au public, pas de location), le propriétaire peut bénéficier d'une réduction d'impôt pour une partie des frais d'entretien, de conservation et de restauration qu'il a financés.

Catégories de patrimoine protégés: Classement Site

Existe-t-il des avantages fiscaux ? TVA, succession ou autre ?: Yes

Détails:

S'il respecte certaines conditions (accessibilité au public, pas de location), le propriétaire peut bénéficier d'une réduction d'impôt

Catégories de patrimoine protégés: Classement Ensemble architectural

Existe-t-il des avantages Yes

fiscaux ? TVA, succession ou autre ?:

Détails:

S'il respecte certaines conditions (accessibilité au public, pas de location), le propriétaire peut bénéficier d'une réduction d'impôt pour une partie des frais d'entretien, de conservation et de restauration qu'il a financés.

Catégories de patrimoine protégés: Classement site archéologique

Existe-t-il des avantages Yes

fiscaux ? TVA, succession ou autre ?:

Détails:

S'il respecte certaines conditions (accessibilité au public, pas de location), le propriétaire peut bénéficier d'une réduction d'impôt pour une partie des frais d'entretien, de conservation et de restauration qu'il a financés.

4.1.B Nature de l'aide financière publique fournie pour les activités de recherche archéologique non préventive.

Analyse post-fouilles	No	No
Enquêtes archéologiques et évaluation	No	No
Entretien des sites et restauration des objets	No	No
Fouilles	No	No

Publication et diffusion	No	No
--------------------------	----	----

4.1.C Nature de l'aide financière publique fournie pour les activités archéologiques de prévention/d'aménagement effectuées dans le cadre d'un aménagement public et privé.

4.1.C

Aménagement public

Analyse post-fouilles	Mandatory	Full funding
Enquêtes archéologiques et évaluation	Mandatory	Full funding
Entretien des sites et restauration des objets	Mandatory	Full funding
Fouilles	Mandatory	Full funding
Publication et diffusion	Mandatory	Full funding

Aménagement privé

Analyse post-fouilles	Mandatory	Full funding
Enquêtes archéologiques et évaluation	Mandatory	Full funding
Entretien des sites et restauration des objets	Mandatory	Full funding
Fouilles	Mandatory	Full funding
Publication et diffusion	Mandatory	Full funding

4.1.D Public funding organisations responsible for the archaeology described in the

table under 4.1.C:

Département du Patrimoine

4.2.A Système d'aide directe (soutien budgétaire direct).

Oui

Structural funding	Archaeological Heritage
Ad hoc / project based	Archaeological Heritage

Total (k€):	Year	Budget (k€)

4.2.C Mesures incitatives applicables.

4.2.C À qui s'adressent les mesures incitatives? Indiquer le total des dépenses:

4.3.A Patrimoine financé par des organismes privés et/ou des mécènes.

Non

4.3.B Projets financés conjointement.

Oui

Sector:

Ad hoc

Source URL: http://www.herein-system.eu/fr/politique-financi%C3%A8re-belgique-wallonie?field_country1_1_tid=609



Published on *Le Système Herein* (<http://www.herein-system.eu>)

Accueil > Accès et interprétation - Belgique / Wallonie

Accès et interprétation - Belgique / Wallonie

Pays: Belgique / Wallonie

Expand all

5.1.A Specific measures to improve visitor access to heritage sites?

Yes

5.1.B Niveaux de participation aux Journées Européennes du Patrimoine:

5.1.B Participation levels in European Heritage days:

Année la plus récente	Nombre de sites participants	Nombre de visiteurs

5.1 Commentaire

5.1 Commentaire:

Commentary (click to collaps)

Approche intégrée

L'accès aux sites du patrimoine est promu par le biais d'incitants financier et fiscaux. Ainsi pour les monuments classés, la conclusion d'une convention entre le propriétaire et le ministre du patrimoine fixant les conditions d'ouverture au public autorise une majoration de 5% des subsides de restauration. Pour les propriétaires de biens classés, l'accessibilité est une des conditions permettant de solliciter une réduction d'impôt (voir chapitre 4). La promotion des sites, publics ou privés, relève de l'action des acteurs touristiques régionaux (Commissariat général au Tourisme) ou locaux. L'Institut du patrimoine wallon, par le biais des journées du patrimoine et d'autres manifestations (voir ci-après) contribue aussi à développer l'accessibilité, parfois exceptionnelle, aux biens patrimoniaux.

Chaque année, l'organisation des journées du patrimoine s'accompagne de la publication d'un catalogue reprenant les sites accessibles, les conditions de visites et une brève description de l'activité proposée. Les biens patrimoniaux accessibles au public font l'objet de multiples publications réalisées par les opérateurs régionaux ou locaux, voire par les propriétaires eux-mêmes.

5.2.A Initiatives en matière de sensibilisation au patrimoine.

5.2.A Existe-t-il des initiatives en matière de sensibilisation? :

Oui

Initiative

lundi du patrimoine

Ongoing

Groupes cibles

Approach (click to collaps)

Approche intégrée

Scolaire

Initiative

journées du patrimoine

Ongoing

Groupes cibles

Approach (click to collaps)

Approche intégrée

Préscolaire

Scolaire

Enseignement supérieur

Adultes

Initiative

classes du patrimoine

Ongoing

Groupes cibles

Approach (click to collaps)

Approche intégrée

Scolaire

Initiative

Emission TV "Ma Terre"

Ongoing

Groupes cibles

Approach (click to collaps)

Approche intégrée

Scolaire

Enseignement supérieur

Adultes

Initiative

Séquence émission TV "Télétourisme"

Ongoing

Groupes cibles

Approach (click to collaps)

Approche intégrée

Adultes

Initiative

jours portes ouvertes du Centre des Métiers du Patrimoine de la Paix Dieu

Ongoing

Groupes cibles

Approach (click to collaps)

Approche intégrée

Scolaire

Enseignement supérieur

Adultes

5.2 Commentaire

5.2 Commentaire 5.2 Commentaire:

Commentary (click to collaps)

Approche intégrée

Légalement, l'Institut du Patrimoine wallon est chargé de la sensibilisation au patrimoine en Wallonie. Il exerce son activité soit directement par l'organisation de manifestations comme les journées du patrimoine, les journées portes ouvertes du Centre des Métiers du Patrimoine, par de multiples publications ou indirectement par l'établissement de collaboration avec la chaîne publique pour la réalisation d'émissions dédiées au patrimoine (Ma Terre) ou de

séquences récurrentes dans certaines émissions (Télétourisme), des partenariats sont également noués avec la presse écrite. L'Institut du patrimoine wallon organise ou soutient l'organisation de colloques, journées d'études consacrées au patrimoine.

5.3.A Mesures spécifiques (politiques ou règlements) pour la promotion commerciale du patrimoine dans une perspective de tourisme.

5.3.A Specific measures (policies or regulations) for the commercial promotion of heritage in the context of tourism:

Non

5.3.B Nombre de visiteurs fréquentant les principaux sites du patrimoine.

5.3.B Combien de visiteurs fréquentent-ils les principaux sites du patrimoine de votre pays/SAU? Disposez-vous d'informations sur la rentabilité économique du tourisme patrimonial ?:

Année la plus récente	Nombre de visiteurs	Rentabilité économique (par € dépensé)

5.3.C Principaux événements périodiques liés au patrimoine:

5.3.C Indiquer les principaux événements périodiques liés au patrimoine::

Nom de l'évènement: journées du patrimoine

Lieu: Wallonie

Date: 2ème week end de sep

Détails

Fréquence: Chaque année

Site web (URL): <http://www.journeesdupatrimoine.be>

Organisation: Institut du Patrimoine wallon

Brève description:

Pendant un week end, la population accède gratuitement à des

Nom de l'évènement: journées d'archéologie wallonne

Détails

Fréquence: Chaque année

Organisation: Département du Patrimoine

Brève

description:

Journées de contact et d'échange consacrées à l'actualité archéologique en Wallonie et destinées, en priorité, aux professionnels et bénévoles oeuvrant dans les Administrations publiques, Universités, Institutions scientifiques et associations

Nom de l'évènement: Archaeologia mediaevalis

Détails

Lieu: itinérant

Détails

Fréquence: Chaque année

Brève

description:

Journée d'études et d'échanges consacrées à l'archéologie médiévale dans les 3 Régions du pays

Nom de l'évènement: journée d'archéologie romaine

Détails

Détails

Fréquence: Chaque année

Brève

description:

Journée de contact et d'information consacrée à l'actualité de la recherche en archéologie romaine en Belgique

5.4.A Mesures (politiques ou règlements) prises pour assurer la création systématique de rapports scientifiques préliminaires (notamment des bases de données numériques) avant la diffusion complète des études spécialisées.

5.4.A Des mesures (politiques ou règlements) sont-elles prises pour assurer la création systématique de rapports scientifiques préliminaires (notamment des bases de données numériques) avant la diffusion complète des études spécialisées? :

Oui

Approach (Click to collaps)

Approche intégrée

Fouilles préventives/ de sauvetage	2012	105
------------------------------------	------	-----

Patrimoine archéologique

Patrimoine architectural

Patrimoine paysager

5.4.B Documents scientifiques de synthèse accessibles dans des bases de données en ligne.

5.4.B Les documents scientifiques de synthèse sont-ils accessibles dans des bases de données en ligne? :

Some

5.4.C Documents scientifiques de synthèse réunis dans une seule publication.

5.4.C Tous les documents scientifiques de synthèse sont-ils réunis dans une seule publication? :

Certains

Veillez indiquer comment ces publications sont organisées, si elles le sont selon un mode catégoriel (archéologie, architecture, paysage) ou combiné (approche intégrée).

Approach (click to collaps)

Approche intégrée

Par thème

5.4.E Knowledge of number of comprehensive specialised studies (i.e. monographs of sites, summaries of topic based research)

5.4.E Savez-vous combien d'études spécialisées complètes

(monographies consacrées à des sites, synthèses de recherches thématiques, etc.) sont publiées?:

Oui

Veuillez indiquer le nombre pour l'année la plus récente

Autres fouilles	2012	11
-----------------	------	----

5.4.F Revues périodiques «officielles», traitant du patrimoine (publiées par une organisation gouvernementale).

5.4.F Existe-t-il des revues périodiques «officielles», traitant du patrimoine, (c'est-à-dire publiées par une organisation gouvernementale)? :

Oui

5.4.G Publications «officielles», traitant du patrimoine, (publiées par une organisation gouvernementale), y compris les séries.

5.4.G Existe-t-il des publications «officielles», traitant du patrimoine, (c'est-à-dire publiées par une organisation gouvernementale), y compris les séries?:

Oui

Année:

2014

Source URL: http://www.herein-system.eu/fr/acc%C3%A8s-et-interpr%C3%A9tation-belgique-wallonie?field_country1_1_tid=609



Published on *Le Système Herein* (<http://www.herein-system.eu>)

Accueil > Numérisation - Belgique / Wallonie

Numérisation - Belgique / Wallonie

Pays: Belgique / Wallonie

Expand all

6.1.A La législation ou la politique en matière de patrimoine prévoit-elle des dispositions spécifiques (politiques ou directives) en matière de numérisation? Indiquer s'il existe différentes politiques.

Non

6.2.A Disposez-vous de systèmes d'information et de bases de données (sites intranet, extranet et internet, par exemple) concernant le patrimoine (c'est-à-dire des réseaux informatiques)? Quel est le type de patrimoine concerné?

Oui

Approach (click to collaps)

Approche intégrée

6.2.A Approche intégrée:

Intranet

Internet

Nom du site

web ::

DGO4 - Département du Patrimoine

Institut du patrimoine wallon

Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles

6.2.B Qui sont les partenaires intervenant dans le(s) réseau(x) informatique(s) mentionné(s) ci-dessus?

Approach (click to collaps)

Approche intégrée

6.2.B Approche

intégrée:

Gouvernement

Agences gouvernementales

6.2.C Quels sont les domaines traités par ces systèmes informatiques? 6.2.C Quels sont les domaines traité par ces systèmes informatiques?

Approach (click to collaps)

Approche intégrée

Gestion politique du patrimoine

Gestion du patrimoine (gestion des sites, par exemple)

6.2.D Existe-t-il un système de base de données (de niveau centralisé ou organisationnel) permettant de stocker des informations sur les sujets suivants (colonne de gauche ci-dessous)?

Approach (click to collaps)

6.2.D Approche intégrée

Inventaires
Patrimoine protégé
Données provenant de SIG

6.2.D Patrimoine archéologique

6.2.D Patrimoine architectural

6.2.D Patrimoine paysager

6.2 Commentaire

Commentary (click to collaps)

Approche intégrée

Il n'y a pas de disposition particulière concernant la numérisation en matière de patrimoine. Toutefois, depuis de nombreuses années, le Département du Patrimoine s'est doté d'un site internet reprenant des données comme la liste des biens classés. Peu à peu, le site se développe pour que le public puisse accéder à un maximum d'information (arrêté de classement, plans, photos). Le Département du Patrimoine participe aux objectifs de dématérialisation et de simplification administrative poursuivis par l'ensemble de l'administration wallonne. Un système d'extranet est en développement et devrait permettre prochainement la gestion des procédures relatives aux travaux sur monument classé.

Source URL: http://www.herein-system.eu/fr/num%C3%A9risation-belgique-wallonie?field_country1_1_tid=609



Published on *Le Système Herein* (<http://www.herein-system.eu>)

Accueil > Législation sur le patrimoine - Belgique / Wallonie

Législation sur le patrimoine - Belgique / Wallonie

Pays: Belgique / Wallonie

Expand all

7.1.A Conventions du Conseil de l'Europe signées et ratifiées par l'Etat/ESA.

7.1.A Council of Europe conventions which have been signed and ratified by the state:

Convention	Date de signature (dd/mm/yyyy)	Date de ratification (dd/mm/yyyy)
Granada	21/10/1985	17/09/1992
Valetta	30/01/2002	08/08/2010
Florence	20/10/2000	28/10/2004
Faro	25/06/2012	

7.1.A Brève description

Granada:

Les définitions et dispositions sont transposées dans la législation

Valetta:

Les définitions et dispositions sont transposées dans la législation

Florence:

voir ELCIS

7.1.B Efforts réalisés par votre Etat s'il n'a pas encore ratifié toutes ces conventions.

Brève description

Faro:

La ratification est inscrite comme une des priorités de la prochaine présidence belge du Conseil de l'Europe

7.1.C Sélection de recommandations du Conseil de l'Europe relatives au patrimoine culturel qui reflètent ou ont été intégrées dans votre législation/ dans vos politiques (par votre Etat/ESA). Pour plus d'informations sur les textes adoptés, voir l'adresse suivante:
http://www.coe.int/t/cm/adoptedTexts_FR.asp#P47_2021

7.1.C Recommandations:

Recommendation	Theme	Reflected/incorporated in Legislation	Reflected/incorporated in Policy	Not applicable
Rec (1980) 16	Specialised training			
Rec (1981) 13	Declining craft trades			
Rec (1985) 8	Film heritage			x
Rec (1986) 11	Urban open space			
Rec (1986) 15	Architectural heritage - Craft trades			
Rec (1987) 24	Industrial towns		x	
Rec (1989) 5	Archaeology - town / country planning			

Recommendation	Theme	Reflected/incorporated in Legislation	Reflected/incorporated in Policy	Not applicable
Rec (1989) 6	Rural architectural heritage			
Rec (1990) 20	Industrial, technical and civil engineering heritage		x	
Rec (1991) 6	Funding architectural heritage			
Rec (1991) 13	20th Century architectural heritage			
Rec (1993) 9	Architectural heritage / natural disasters			
Rec (1995) 3	Documentation architectural heritage			
Rec (1995) 9	Cultural Landscapes			
Rec (1996) 6	Protection against unlawful acts			
Rec (1997) 2	Physical deterioration - pollution			
Rec (1998) 4	Historic complexes, immoveable and moveable property			

Recommendation	Theme	Reflected/incorporated in Legislation	Reflected/incorporated in Policy	Not applicable
Rec (1998) 5	Heritage education			
Rec (2001) 15	History teaching			
Rec (2003) 1	Tourism as a factor for sustainable development			
Rec (2004) 3	Geological heritage			
Rec (2005) 13	University heritage			
Rec (2008) 3	Guidelines - implementing the Landscape Convention		x	

Source URL: http://www.herein-system.eu/fr/l%C3%A9gislation-sur-le-patrimoine-belgique-wallonie?field_country1_1_tid=609